

FEDERAL PREMIUM HORIZON 2026



▲ Souscription du 11 septembre au 28 octobre 2023 en assurance-vie (jusqu'au 9 novembre 2023⁽¹⁾ avant 12h en compte-titres et PEA).

▲ Éligibilité : Assurance-vie, Compte-titres et PEA.

▲ Solution alternative à un investissement risqué de type actions, présentant un risque de perte en capital en cours de vie⁽²⁾ et à l'échéance.

▲ Catégorie d'investisseurs : non professionnels et professionnels

▲ Durée de placement recommandée : 3 ans

Document à caractère publicitaire, non contractuel. Veuillez vous référer au Prospectus et au Document d'Informations Clés du fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement.
Les renvois se trouvent page 5.

CÔNTEXTE & RAISON D'ÊTRE DU FONDS

Où en sommes-nous face à la réalité du réchauffement climatique ? Quelles sont nos priorités pour améliorer la situation ? **Le rapport du GIEC** (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat) a récemment mis en lumière le **défi environnemental auquel nous devons nous préparer** : augmentation anormalement rapide de la température moyenne terrestre par rapport aux siècles passés, amplification des phénomènes climatiques extrêmes tels que des vagues de chaleur ou fortes précipitations... Autant de conséquences préoccupantes directement imputables aux activités humaines.

Si l'**Accord de Paris** était une première étape, la concrétisation d'efforts et d'engagements autour du réchauffement climatique, de la gestion durable des ressources en eau et de la préservation des forêts est plus impérative que jamais. Face à ce constat, notre

volonté a été de **développer une gamme de solutions permettant d'allier un objectif de performance financière à un objectif de performance extra-financière concret.**

Le fonds Federal Premium Horizon 2026 a été pensé afin de répondre aux attentes des investisseurs sensibles à l'impact de leur investissement, qui souhaitent participer au développement de l'économie française et en particulier au financement de 40 grandes entreprises, **vertueuses en matière de décarbonation, et répondant aux engagements pris dans l'Accord de Paris.**

À ce titre, le fonds intègre une philosophie et une construction spécifique permettant au fonds d'**investir dans les entreprises composant l'indice de référence**, lequel est utilisé pour la réalisation de la formule de performance. L'actif du fonds sera ainsi investi dans les sociétés sélectionnées par l'indice. Le fonds pourra également être exposé à des instruments

dérivés afin de garantir la formule de performance du fonds. Ce fonds présente un **risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.**

Federal Premium Horizon 2026 a obtenu le label "Towards Sustainability", attestant de l'engagement responsable du fonds et du sérieux de notre démarche.

"Le label Towards Sustainability vise à inspirer confiance et à rassurer les investisseurs potentiels sur le fait que le produit financier est géré dans une optique de durabilité et n'est pas exposé à des pratiques très peu durables, ce, sans que les investisseurs aient à réaliser eux-mêmes une analyse détaillée."

Source : site Towards Sustainability

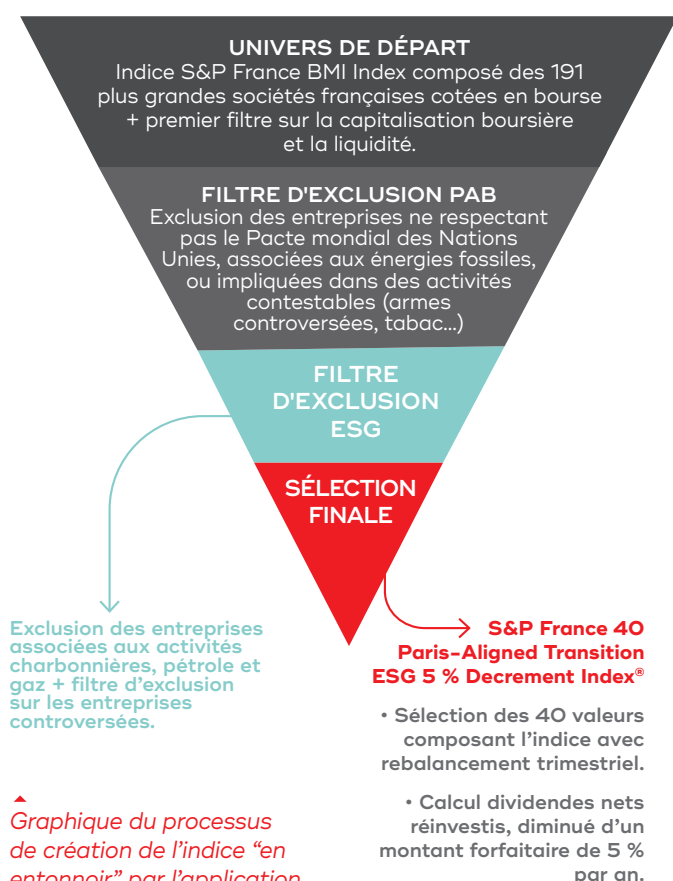
Retrouvez toutes les informations sur la norme de qualité du label sur le site towardssustainability.be/fr



Dans l'ensemble de la brochure :

- ▼ l'expression "capital" désigne la valeur liquidative de référence.
- ▼ le capital, les gains et les pertes sont annoncés hors frais d'entrée (compte-titres et PEA) ou frais du contrat d'assurance-vie (frais sur versement, d'arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité liée au cadre d'investissement.
- ▼ le TRA désigne le taux de rendement actuariel annuel (hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

ZOOM SUR LA THÉMATIQUE DE L'INDICE



▲ *Graphique du processus de création de l'indice "en entonnoir" par l'application de différents filtres.*

La réalisation de la formule du fonds Federal Premium Horizon 2026 est liée à l'évolution de l'indice **S&P France 40 Paris-Aligned Transition ESG 5 % Decrement Index**. Cet indice répond aux normes de la réglementation « **Paris Aligned Benchmark (PAB)** » qui impose entre autres une **réduction de l'empreinte carbone de 50 % minimum par rapport à l'univers de départ**. L'indice applique un **filtre d'exclusion des entreprises associées aux énergies fossiles, armes controversées et à l'industrie du tabac**, ainsi qu'un **filtre d'exclusion des entreprises associées aux activités charbonnières, pétrole et gaz**. Une analyse complémentaire est réalisée dans la construction de l'indice afin d'assurer une sélection d'entreprises en ligne avec un scénario de réduction des prévisions autour du réchauffement climatique de 1,5 degré celsius à horizon 2100, et d'une baisse de 7 % par an des émissions de gaz à effet de serre.

Suite à l'application de ces filtres et contraintes, l'indice se compose des **40 sociétés françaises affichant les meilleures notations climatiques en termes de décarbonisation, en phase avec les engagements pris dans l'Accord de Paris**. La construction du fonds permet à l'investisseur de financer directement les entreprises composant l'indice de référence.

L'indice est calculé **dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an**. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 %. Une description plus complète de l'indice est disponible sur le prospectus du fonds (disponible sur arkea-am.com).

L'approche de l'indice en matière d'analyse d'entreprises repose sur une analyse qualitative des pratiques ESG de ces acteurs, à ce titre plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.



Mécanisme de l'indice

3 RAISONS D'INVESTIR DANS FEDERAL PREMIUM HORIZON 2026

1 Donner du sens à son épargne en investissant dans un **fonds à formule géré selon une approche responsable**. Ce fonds permet de contribuer au financement des **40 sociétés françaises affichant les meilleures notations climatiques en termes de décarbonisation, en phase avec les engagements pris dans l'Accord de Paris**. **Federal Premium Horizon 2026 a une approche engageante et significative sur une thématique « responsable ».**

2 Les années 1, 2 et 3 offrent la perspective de versement d'un **gain conditionnel, fixe et plafonné de 4,50 %** si l'indice est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -30 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾ (TRA max de 3,78 %). **Le risque de perte en capital est la contrepartie du potentiel de gain annuel de la formule.**

3 Un **remboursement du capital à l'échéance** si l'indice connaît une baisse jusqu'à -60 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾, au-delà, **la perte en capital pourra être partielle ou totale.**

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

▲ Période de commercialisation :

Du 11 septembre au 28 octobre 2023 en assurance-vie et jusqu'au 9 novembre 2023 avant 12 heures en compte-titres et PEA.

▲ Code ISIN : FRO01400HN91

▲ Indice : S&P France 40 Paris-Aligned Transition ESG 5 % Decrement Index®

▲ Société de gestion : Arkéa Asset Management

▲ Classification AMF : Fonds à formule

▲ Indicateur synthétique de risque⁽⁴⁾ :



▲ Éligibilité : Assurance-Vie, Comptes-Titres, PEA

▲ Seuil d'accès : 300 € (CTO/PEA)

▲ Gains : Années 1, 2 et 3 : gain potentiel, fixe et plafonné de 4,50 %, si l'indice est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -30 %⁽³⁾ (TRA max de 3,78 % à l'échéance).

▲ Frais⁽⁵⁾ : Frais facturés au fonds :

2 % maximum (frais courants estimés à 0,50 % pour la 1^{re} année).

Frais en CTO et PEA : Commission de souscription de 2 % maximum / commission de rachat 2 % maximum (0 % à l'échéance)
Frais en assurance-vie : Cf. frais de votre contrat.

▲ Durée de placement recommandée : 3 ans

▲ Principaux risques : risque de perte en capital en cours de vie⁽²⁾ et à l'échéance des 3 ans

si l'indice a baissé de plus de 60 % ; risque actions ; risques liés aux caractéristiques de la formule ; risque de contrepartie. L'ensemble des risques figure au prospectus du fonds.

▲ Garantie : la garantie donnée par le Crédit Mutuel Arkéa porte sur la valeur liquidative à la date d'échéance. La garantie porte sur l'ensemble de la formule.

▲ Note sur l'inflation : La performance du fonds n'est pas indexée à l'inflation. Par conséquent, le rendement du fonds corrigé de l'inflation pourrait être négatif si l'inflation était supérieure au rendement attendu du produit.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DU FONDS

AVANTAGES

▲ Les années 1 et 2, un gain potentiel (fixe et plafonné) de 4,50 % si l'indice de référence est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -30 %⁽³⁾ aux dates de constatations annuelles⁽⁶⁾.

▲ À l'échéance des 3 ans, si l'indice est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -30 %⁽³⁾, votre capital vous sera restitué et vous bénéficiez d'un gain fixe et prédéterminé de 4,50 % (TRA max de 3,78 %) ; si l'indice est en baisse jusqu'à -60 %⁽³⁾, vous êtes assuré de récupérer votre capital net investi.

INCONVÉNIENTS

▲ Le cours de l'indice S&P France 40 Paris-Aligned Transition ESG 5 % Decrement Index se calcule dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Ainsi, la performance de l'indice ne représente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi.

▲ Le gain fixe en années 1, 2 ou à l'échéance est plafonné à hauteur d'un montant fixe prédéterminé, ainsi vous ne profitez pas intégralement de la hausse de l'indice si celle-ci est supérieure au gain.

▲ Le fonds présente un risque de perte en capital⁽²⁾ partielle ou totale :

- ▼ en cas de rachat des parts avant l'échéance,
- ▼ à l'échéance, si l'indice enregistre une baisse de plus de 60 % par rapport à son niveau initial. Dans ce cas, votre capital sera diminué de la baisse intégrale de l'indice.

Ceci est une communication publicitaire, préalablement à toute souscription, nous recommandons de prendre connaissance des informations générales et risques figurant dans le Document d'Informations Clés et le prospectus (disponibles gratuitement sur federal-finance-gestion.fr) et de tenir compte de toutes les caractéristiques et de tous les objectifs du fonds tels que décrits dans le prospectus.

COMMENT FONCTIONNE FEDERAL PREMIUM HORIZON 2026 ?

Au lancement du fonds, le 9 novembre 2023, le niveau initial de l'indice S&P France 40 Paris-Aligned Transition ESG 5 % Decrement Index est relevé.

LA 1^{re} ET LA 2^e ANNÉE⁽⁶⁾

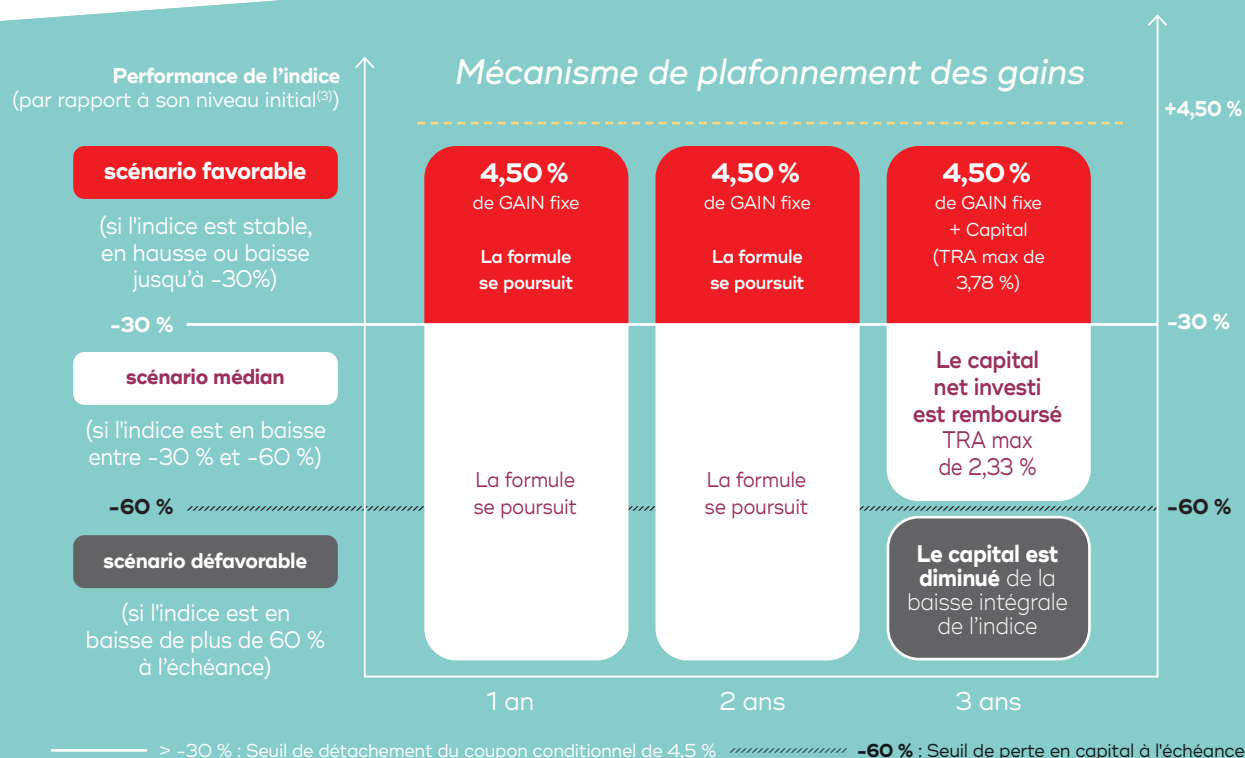
▲ Si l'indice est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -30 % par rapport à son niveau initial : vous percevrez un gain fixe et plafonné de 4,50 %.

À L'ÉCHÉANCE FINALE DES 3 ANS LE 5 NOVEMBRE 2026

▲ Si l'indice est en baisse de plus de 60 % par rapport à son niveau initial : votre capital sera diminué de la baisse intégrale de l'indice, vous subirez une perte en capital au minimum égale à 60 %.

▲ Si l'indice est en baisse de -30 % à -60 % par rapport à son niveau initial : vous récupérerez votre capital net investi (TRA max de 2,33 %).

▲ Si l'indice est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -30 % par rapport à son niveau initial : vous percevrez votre capital et un gain fixe et plafonné de 4,50 % (TRA max de 3,78 %).



(1) Sauf clôture anticipée des souscriptions retenue par votre distributeur.

(2) Le produit présente un risque de perte en capital en cas de sortie avant la date d'échéance (arbitrage, rachat, rentes, y compris pour décès). Cette perte en capital peut être partielle ou totale. Dans le cadre d'un investissement réalisé au sein d'un contrat d'assurance-vie, le remboursement du capital s'entend hors frais et fiscalité liés au cadre d'investissement et hors frais éventuels liés à la garantie complémentaire en cas de décès si le contrat en comporte une. À titre indicatif, dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie proposant des frais annuels de gestion de 0,80 % : pour un versement initial de 1 000 € nets (hors frais sur versement de 2 % prévus au contrat) à l'échéance des 3 ans et en l'absence de remboursement les années précédentes, si l'indice est en baisse jusqu'à -60 % par rapport à son niveau initial, le remboursement serait de 984,06 € (hors frais éventuels liés à la garantie complémentaire en cas de décès si le contrat en comporte une). Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit sur la valeur liquidative de référence (pendant la période de commercialisation) et conserver ses parts jusqu'à l'échéance ce qui implique l'absence de rachat, arbitrage ou décès. Le remboursement du capital net investi est effectué sur la base de la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la plus haute valeur liquidative du fonds (hors frais d'entrée) établie entre le 11 septembre et le 9 novembre 2023.

(3) Par rapport à son niveau initial relatif au cours de clôture de l'indice S&P France 40 Paris-Aligned Transition ESG 5 % Decrement Index à la date de constatation initiale du 9 novembre 2023. Suivi de l'indice disponible sur spglobal.com. L'indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.

(4) Indicateur synthétique de risque ou SRI. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur synthétique de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du produit. La catégorie de risque associée à ce produit n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

(5) Pour plus de détails sur les frais, se référer au prospectus du fonds.

(6) Soit à partir des dates de constatation du 07/11/2024 (année 1) et du 06/11/2025 (année 2). Le versement du coupon peut intervenir jusqu'à 1 mois après la date de constatation.

Arkéa Asset Management est une société de gestion d'actifs filiale du Crédit Mutuel Arkéa, fruit du regroupement de Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion.

Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, d'achat ou de toute autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d'investissement.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Le fonds présente un risque de perte en capital et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. La société de gestion de l'OPC n'a pas identifié de conflits d'intérêts susceptibles de découler de la délégation de la gestion administrative à Federal Finance. La société de gestion est une filiale du groupe Crédit Mutuel Arkéa. L'OPC pourra être commercialisé par des sociétés du même Groupe ayant des intérêts financiers communs et qui perçoivent notamment des commissions au titre des placements réalisés, ce qui peut être source de conflits d'intérêts. Le Crédit Mutuel Arkéa a mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts, dont les mesures de barrières d'informations, pour réduire au minimum le risque de conflits d'intérêts, pour autant les dispositifs organisationnels et administratifs établis ne suffisent pas à garantir avec une certitude raisonnable que le risque d'atteinte aux intérêts du client sera évité.

Préalablement à toute décision d'investissement dans l'instrument financier présenté, nous vous recommandons de vous informer en prenant connaissance de la version la plus récente du prospectus et du Document d'Informations Clés (disponibles gratuitement auprès d'Arkéa Asset Management et sur le site internet arkea-am.com). Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur ledit site.

Conformément à la réglementation, l'investisseur peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du fonds. Les informations sur la prise en compte des critères extra financiers et les aspects liés à la durabilité sont disponibles sur le site arkea-am.com, rubrique "Finance Durable". La décision d'investir tient compte de toutes les caractéristiques et de tous les objectifs du placement collectif, tels que décrits dans son prospectus.

Exercice de vos droits : Si votre demande concerne les conditions de commercialisation du produit, nous vous invitons à vous rapprocher du distributeur concerné. Si votre demande concerne le fonctionnement du produit, nous vous invitons à consulter la page « Informations Réglementaires », rubrique « Réclamation & Médiation » de notre site internet.

Informations à jour au 11/09/2023, susceptibles d'évoluer dans le temps.



VOS CONTACTS

 arkea-am.com

 09 69 32 88 32
numéro non surtaxé

 Arkéa Asset Management



Gestion d'actifs du
Crédit Mutuel Arkéa



ARKEA
ASSET MANAGEMENT

Document à caractère publicitaire, non contractuel

